

Zeitschrift: L'Émilie : magazine socio-culturelles
Herausgeber: Association Femmes en Suisse et le Mouvement féministe
Band: [90] (2002)
Heft: 1462

Artikel: Le gouvernement kenyan dans le collimateur d'Amnesty International : les rescapées de viol rompent le silence
Autor: Salmon, Katy
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-282356>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Gouvernement kenyan
dans le collimateur d'Amnesty International

Les rescapées de viol rompent le silence

Au Kenya, 16 500 femmes ont rapporté avoir été violées l'an dernier. On s'en doute, l'étendue réelle des viols commis est bien plus inquiétante. Amnesty International (AI) vient de publier un rapport sur ce « crime invisible », pointant du doigt le rôle des époux et des fonctionnaires publics. Objectif : mettre la pression sur le gouvernement afin qu'il révisé la loi et les pratiques culturelles et qu'il tienne les engagements déjà pris envers les citoyennes.

KATY SALMON, NAIROBI/INTER PRESS SERVICE,
AGENCE DE PRESSE DU TIERS MONDE

Mary Muragwa, une Kenyane âgée de 45 ans, a été battue par la police dans sa maison il y a quelques années. Elle était si gravement tombée que son bras était cassé en trois endroits. Souffrant déjà atrocement, elle a été violée par deux policiers qui l'ont ensuite amenée dans une cellule et l'ont battue pendant six heures. Elle a été gardée en prison pendant les deux mois qui ont suivi et a été battue quotidiennement. Son crime ? Etre mariée à un homme que la police recherchait pour ses activités politiques.

Les policiers qui ont battu et violé Mary sont toujours en service. Elle n'a pas porté plainte contre eux parce qu'elle

est convaincue que cela ne mènera à rien. L'expérience de Mary n'est pas singulière au Kenya : « La violence contre les femmes est endémique dans ce pays », indique Marie Evelyne Petrus, directrice du bureau régional Afrique de Amnesty International. Selon les statistiques de la police kenyane, 16 500 Kenyans ont été violées l'année dernière. « Le viol est une chose très privée. Nous parlons seulement des cas rapportés. L'importance réelle doit être beaucoup plus grande », affirme Anne Gathumbi, présidente de la Coalition sur la violence contre les femmes (COVAW).

Epoux et fonctionnaires visés

Un nouveau rapport publié par Amnesty International-Kenya : *Viol - le crime invisible*, vise à rompre le silence. Il met l'accent sur deux problèmes : le viol commis par les époux et le viol commis par les policiers ou autres fonctionnaires gouvernementaux. « Le viol commis par un officier de police fait rarement l'objet d'enquête, puisque la femme doit rapporter le crime à ses collègues travaillant dans le même poste de police », affirme Marie Evelyne Petrus. « Le viol conjugal n'est pas perçu comme une offense. Plusieurs policiers le perçoivent comme quelque chose de privé et une question familiale. Les femmes qui demandent l'intervention de la police sont tournées en dérision, insultées verbalement et le plus souvent, perdent leur temps », affirme-t-elle. Le Code pénal ne reconnaît pas le viol conjugal comme une offense criminelle à cause de la présomption, notamment dans le droit criminel, qui accepte que les relations sexuelles sont inhérentes à l'acte du mariage. Aucun recours légal à cette présomption n'a été déposé dans les tribunaux au Kenya.

Selon Nyaradzai Gumbonzvanda, directrice régionale du Fonds des Nations unies pour la femme (UNIFEM), il y a deux problèmes associés au viol qui sont critiques pour l'Afrique. « D'abord, l'avènement du VIH/SIDA et ses implications dans le contexte de la violence conjugale et du viol. Celui-ci expose les femmes aux infections ainsi qu'au virus du VIH. Secundo, au Kenya, nous continuons d'avoir des pratiques culturelles traditionnelles comme le lévirat et la polygamie. L'on ne peut parler de consentement réel (aux relations sexuelles) dans ces cas », souligne-t-elle.

« Le pouvoir doit se responsabiliser »

Amnesty International fait actuellement pression sur le gouvernement kenyan pour qu'il protège ses citoyennes. « Le gouvernement kenyan devrait revoir en urgence ses lois et pratiques pour mettre fin à l'impunité de ceux qui maltraitent, battent ou violent les femmes », affirme Marie Evelyne Petrus. Elle veut que l'Etat accorde la protection aux femmes violées tout en menant de véritables enquêtes indépendantes pour traduire en justice les responsables de ces actes. Il est grand temps que l'engagement pris par le procureur général et le commissaire de police en août 2000, d'installer des bureaux séparés aux postes de police et d'éduquer les policiers travaillant sur ces problèmes afin qu'ils soient sensibles au genre, devienne enfin une réalité », indique-t-elle. « Des actions doivent aussi être immédiatement menées pour rendre disponibles les formes médicales P3, nécessaires pour l'examen médical d'un viol ou autre torture, dans les centres de santé et pas seulement dans les commissariats. », ajoute-t-elle. ◊

Nous ne sommes pas nées pour être battues !

Selon Pollyne Owoko, une rescapée de la violence conjugale, il est dur de sortir du piège lorsque vous vivez avec un homme grossier. Son expérience montre que ce n'est pas seulement le changement institutionnel qui est nécessaire, mais un changement dans les comportements de la part de tous les membres de la société. « Les gens n'aiment pas aider. Lorsque j'étais battue dans la maison, je criais et personne ne venait à mon secours. Je cognais aux portes des voisins. Personne ne venait m'aider. Je suis allée à la police et ils se sont moqués de moi. Ce que j'ai traversé était si dur, si humiliant, si déprimant. Je me sentais non désirée, j'ai même demandé à Dieu pourquoi j'étais née. Je ne savais pas que je pouvais m'en sortir. », se rappelle-t-elle. Pollyne Owoko dit qu'elle a pu se libérer parce qu'elle avait le soutien des membres de sa famille. « Ils m'ont encouragée à être ce que je suis aujourd'hui », confie-t-elle. Ceci est rare en Afrique. Les femmes subissent souvent des pressions pour retourner chez leurs maris. Le divorce est plus rare qu'en Occident. Etant donné que beaucoup de femmes n'ont pas leurs propres revenus et qu'elles ont des enfants à charge, elles n'ont souvent pas d'autre choix que celui d'y retourner. Pollyne Owoko dit que son expérience l'a inspirée à aider d'autres femmes : « Chaque femme doit se lever pour dire non à la violence à la maison parce nous ne sommes pas nées pour être battues. Quelqu'un ne peut pas dire qu'il vous aime et vous battre ensuite. » martèle-t-elle. ◊ KS